



Union Nautique de Port-Miou et des Calanques

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE DU 9 mars 2024

La séance est ouverte à 10h. Il y a **67 (32 CNPM)** adhérents présents ou représentés, le quorum est atteint.

APPROBATION DU PV DE L'AGO DU 11 MARS 2023

Lecture est faite par la Secrétaire Générale des principaux points du Procès-Verbal de Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 2023.

- Fonctionnement allégé mais collégial des instances pour éviter doublon avec les clubs
- Information sur la Convention d'Occupation Temporaire signée avec la mairie de Cassis incluant le projet de navette entre Cassis et Port-Miou
- L'AOT installations à terres sur les rives, garantira le maintien des 2 clubs houses (YCCC et CNPM)

Ce Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT ADMINISTRATIF (JANICK LE MASSON)

La Secrétaire Générale fait lecture de son rapport (*annexe 1*).

Elle rappelle les articles V et XII des statuts de l'association relatifs au nombre d'adhérents de l'association et à la représentativité de chaque club au conseil d'administration de l'UNPMC:

- *Article V tout sociétaire d'une association à jour de ses cotisations est considéré comme Adhérent à l'UNION, avec la limitation de 1 Adhérent par bateau.*
- *Article XII des statuts : le nombre d'administrateurs de chaque association constituant l'UNION est proportionnel au nombre de ses membres, la proportion étant fixé à 1 Administrateur pour 15 Adhérents*

Et insiste sur la nécessité pour chaque club de fournir le nombre exact de bateaux.

Selon la Capitainerie, il y avait 346 titulaires d'AOT dans la calanque en 2023 dont 289 sont adhérents à l'UNPMC, en progression par rapport à 2022 (270)..

Elle évoque l'adhésion décidée par le conseil d'administration à l'Union pour la Préservation d'une Navigation Côtière Responsable (UPNCR).

Le Président met ce rapport administratif au vote.

Ce rapport administratif est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL (FRANÇOIS MELLON)

Le Président présente son rapport moral (*annexe 2*) à l'Assemblée.

Il rappelle son objectif depuis deux ans sur le recentrage de l'UNPMC qui se doit d'être une association fédératrice pour les 3 clubs, à l'écoute des sociétaires, attentive à l'évolution de la calanque (travaux d'entretien et de renouvellement des pontons) et à l'existence des services contractuels et attendus par les usagers et impliquée dans le contenu et la rédaction des nouveaux textes réglementaires.

Cette année, l'UNPMC sera très vigilante sur la problématique de réduction du nombre de bateaux dans la calanque et du repositionnement de certains navires. Elle sera partie prenante avec les 3 autres clubs dans la Commission ZMEL qui sera consultée pour chaque attributions de postes d'amarrage permanents à Port-Miou conformément aux règles établies dans un document en genèse nommé : Plan d'Attribution des Postes à Flots.

Le Président met au vote ce rapport moral.

Ce rapport moral est adopté à l'unanimité.

François MELLON remercie les membres de cette Assemblée de leur attention et laisse la parole à André Chiche pour le Rapport Financier.

RAPPORT FINANCIER (ANDRE CHICHE)

Le trésorier, élu en cours d'année, fait le point de la situation financière et présente le rapport financier 2023. (*Annexe 3*).

Il signale que :

- Les dépenses financières ont été de 5563€ pour des revenus de 6323€.
- L'UNPMC dispose de deux comptes au Crédit Mutuel un compte courant et un compte épargne Livret Bleu rémunéré à ce jour à 3%. Sa trésorerie s'élève à 21631€ au 1 janvier 2024.

Toutes les pièces justificatives relatives aux recettes et aux dépenses ont été vérifiées et approuvées par Mr Filloz Claude élu commissaire aux comptes le 8 mars 2024.

Sur proposition du Président, l'assemblée adopte le principe de ne plus avoir de commissaire aux comptes, compte tenu de la simplicité de la comptabilité. La secrétaire remercie chaleureusement Mr Filloz pour son assistance bénévole de plusieurs années.

Le Président met au vote ce rapport financier.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Le Trésorier présente ensuite le budget prévisionnel 2023 (*Annexe 4*).

Le coût de l'adhésion des clubs à l'UNPMC reste inchangé et égal à 5€/adhérent.

INFORMATIONS DIVERSES

1. ADHESION A L'UPNCR

L'Union pour la Préservation d'une Navigation Côtière Responsable est née du collectif pour la protection des mouillages de la côte méditerranéenne qui, le premier, s'était mobilisé pour que la parole des plaisanciers soit prise en compte à l'amont des projets de réglementation, notamment pour les mouillages de l'île de Porquerolles. L'UPNCR a pour objectif : Promotion et défense des droits et de la sécurité des navigateurs côtiers, participation à la sauvegarde des libertés d'usage, de circulation, de stationnement et d'arrêt des navires de plaisance sur le domaine public maritime.

2. LES TRAVAUX PRÉVUS PAR LA COLLECTIVITÉ

- Le président rappelle que le projet initial a évolué vers des pontons flottants, plus larges. Cette année, les équipes de la capitainerie ont sécurisé l'ensemble des pontons.
- Les travaux de réhabilitation commenceront début avril et sont autorisés jusqu'au 3 Mai. La première phase concerne le ski-club et la panne d'accueil des petits bateaux de passages La deuxième phase débutera le 1^{er} octobre 2024 et se terminera le 28 février 2025 Elle concernera la ligne des pontons flottants de la Rive Capitainerie de l'entrée Calanque jusqu'au YCCC environ.
- Dans l'organisation des emplacements bateaux, la capitainerie a prévu un plan de mouillage en catégorisant les bateaux par taille et type en respectant au mieux l'historique des sociétaires. Le plan de cette organisation est consultable à la Capitainerie
- Un calendrier des déplacements sera mis à disposition dès que possible. Les propriétaires des bateaux concernés seront prévenus et en cas d'impossibilité de déplacement du bateau, la Capitainerie se chargera du déplacement du bateau
- Phasage des déplacements pour mise en place des nouveaux pontons par tronçons d'une durée d'environ 15 jours.
Des postes seront disponibles(30) devant capitainerie et possibilité d'amarrage sur bouées ou au niveau du Ski-Club ?
L'ordre des déplacements débutera de l'entrée calanque vers fond de calanque coté Capitainerie.

3. LE RÈGLEMENT D'EXPLOITATION

Le Règlement d'exploitation, élaboré en coordination avec les présidents des clubs, est applicable depuis le 10 octobre 2023. Il définit la mise en application de la convention ou C.O.T. en tenant compte du Règlement de Police. En annexe, le plan d'attribution des postes à flots définira les règles de changement de bateaux, d'agrandissement, d'intégrations des copropriétaires, listes d'attente, etc.

La gestion des postes à flots inclura une liste d'attente pour obtention d'une AOT ainsi qu'une commission (collectivité, capitainerie, présidents des clubs) qui statuera sur chaque demande.

4. GESTION DES DECHETS

L'utilisation des poubelles est encadrée par le **PRED** (Plan de récupération et d'enlèvement des déchets), document obligatoire adapté à chaque structure portuaire

La typologie des seuls déchets admis à la collecte sur Port-Miou :

- Déchets ménagers non valorisables, essentiellement à Port-Miou des restes de repas ou autres petits déchets liés à l'utilisation du bateau, hors déchets spéciaux (de type peinture, huile, produits chimiques, résidus d'eaux de cale, fusées de détresse qui eux ne doivent pas être déposés dans les containers).
- Déchets ménagers recyclables (matériaux recyclables issus des emballages : verre, métal, matière plastique, carton...) dans les containers adaptés.
- Le petit matériel électronique, les piles et les ampoules peuvent être déposés en capitainerie,
- → Les chaînes peuvent être récupérées par les services de la capitainerie, comme le bois pour mise en déchetterie par les agents.

5. INTERVENTION DES INVITÉS

- Mr Bernard Claveries, **du CDV13**, présente le projet d'arrivée de la flamme olympique le 8 mars 2024 à Marseille. Pour cette première étape du relais de la flamme en France, la flamme arrivera abord du BELEM. Seuls les plaisanciers inscrits sur le site internet dédié pourront naviguer ce jour là dans les rades Nord et Sud.

- La flamme sera présente à Cassis et Portmiou le 12 mai.

Les membres titulaires du CA sont renouvelés provisoirement par les clubs. Leur liste, ajustée au nombre réel d'adhérents sera validée lors du prochain Conseil d'Administration.

Un Conseil d'Administration aura lieu dans les 30 prochains jours, pour élire un bureau et un président.

L'Assemblée remercie François MELLON pour son implication à défendre l'intérêt général de tous.

Les questions de l'ordre du jour étant épuisées, le Président clôt cette Assemblée Générale en date du 9 mars 2024, en rappelant l'approbation unanime du rapport administratif, du rapport moral, du rapport financier et la non modification du CA depuis l'Assemblée Générale du 11 mars 2023, selon le récépissé déclaré en préfecture, et sans modification des statuts.

Le Président met fin à l'assemblée générale ordinaire à 11h45.

Le Président

La Secrétaire Générale

François MELLON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Mellon', with a horizontal line underneath.

Janick LE MASSON



ANNEXE 1 : RAPPORT ADMINISTRATIF 2023 **Janick LE MASSON**

Le Secrétariat a effectué la rédaction et l'archivage de divers documents dont les procès-verbaux du Conseil d'Administration et des réunions du bureau, qui ont eu lieu depuis la dernière AGO du 11 mars 2023.

Il est rappelé que le fonctionnement de l'UNPCM a été simplifié : un Bureau restreint avec des groupes de travail et des délégués. Le CA correspond à la présentation du travail des différents groupes (Suivi travaux des pontons, informations sur les sujets traités avec les organismes d'état, la collectivité, ...). Les Présidents des Clubs, destinataires des comptes rendus officiels de l'UNPMC ont en charge la diffusion des de ceux-ci à leurs adhérents et la remontée de souhaits ou problèmes éventuels.

Il a été organisé diverses réunions et rencontres externes avec d'autres instances (Mairie, capitainerie, PNC, associations). Les X Conseils Techniques organisés par la Capitainerie au cours de 2023 ont eu pour objet la maintenance des installations (pontons et autres), et l'évolution des projets de travaux de réaménagements de la Calanque.

En ce qui concerne la représentation de Port-Miou à la FSN13, Alain Mercier est Vice-Président chargé de la zone Est du département et participe aux travaux de la FSN 13.

Suite à la décision du CA, l'UNPMC a rejoint le Collectif pour la protection des mouillages de cote méditerranéenne. Ce collectif initialement créé pour l'île de Porquerolles a fédéré de nombreuses associations et s'est transformé en Union pour la Préservation d'une Navigation Côtière Responsable (UPNCR).

Très structurée et très étoffée, l'UPNCR a pour projet : Promotion et défense des droits et de la sécurité des navigateurs côtiers, participation à la sauvegarde des libertés d'usage, de circulation, de stationnement et d'arrêt des navires de plaisance sur le domaine public maritime. Elle a déjà obtenu quelques avancées auprès du PNPC, a rallié l'adhésion d'associations des Bouches du Rhône et souhaite fédérer l'ensemble des sociétés nautiques de la région PACA.

Selon la Capitainerie, il y a 346 titulaires d'AOT dans la calanque en 2023.

En 2023, l'UNPMC comptait 289 membres titulaires d'une AOT adhérents à un Club, en progression par rapport à 2022 (270). Chaque adhérent représentant un bateau bénéficiant d'une Autorisation d'Occupation du Territoire annuelle :

- . 132 pour l'YCCC
- . 116 pour le CNPM
- . 41 pour l'UPPM

La composition du Conseil d'Administration de l'UNPMC élu en mars 2023 :

David BOSSY
Alain CONSEIL
François MELLON
Fabrice SARRASI

Robert CHARRON
François GARCIA
Christian KNOERR
Janick LE MASSON

Thierry GALLANDO
Marc MAMELLI
Alain MERCIER
Marc SOREDA

ZAMPARO Robert

Gérard LOMBARDON

Daniel MAURY

Joel RACHEZ

Bureau élu en son sein :

François MELLON

Président

André CHICHE

Trésorier

Janick LE MASSON

Secrétaire générale

Christian KNOERR

Président YCCC

Marc MAMELLI

Président UPPM

François MELLON

Président CNPM

Convention d'Occupation Temporaire ETAT/VILLE CE CASSIS (cf intervention du Président)

Le projet présenté en AG l'an dernier a subi quelques modifications : pontons flottants plus larges
Rappelons que pour la capacité d'accueil, 360 places à l'année, la part réservée aux passagers sera égale à 82 les 5 premières années, puis portée à 90 les années suivantes.

Le projet de règlement d'exploitation, avec son volet transmission des AOT a été présenté à l'UNPMC et aux présidents des clubs.

Restructuration du plan d'eau (cf intervention du Président)

Les autorisations exceptionnelles de stationnement dans la carrière pour raisons de santé, sont délivrées par la Police Municipale en présentant les documents : certificat médical ou carte d'invalidité. Le stationnement ponctuel pour déchargement ou autre, sera possible avec autorisation journalière délivrée par la capitainerie.

La secrétaire générale

Janick LE MASSON



Union Nautique de Port-Miou et des Calanques

François MELLON

ANNEXE 2 : RAPPORT MORAL 2023

Bonjour à toutes et tous,

Chers ami(e)s,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier de votre présence aujourd'hui, dans cette salle que nous prête gracieusement la municipalité une fois de plus. C'est pour moi, un grand plaisir de vous retrouver, et c'est très chaleureusement que j'accueille ici chacun d'entre vous.

J'accueille tout spécialement , **Marc De Canevas** qui a tenu, une fois encore à nous accompagner aujourd'hui. (Danielle MILON, Marion Féraud, Gilles Panzani)

Depuis deux ans L'UNPMC s'est recentrée sur ce qu'elle devait être :

Une association fédératrice de nos 3 clubs, à l'écoute de nos Sociétaires, attentive à l'évolution de la calanque (je pense principalement aux travaux d'entretien et de renouvellement des pontons) et à l'existence des services contractuels et attendus par les usagers.

N'oublions pas notre implication dans le contenu et la rédaction des nouveaux textes réglementaires.

En résumé l'UNPMC s'occupe de la calanque et que de ce qui est vraiment de son ressort !

Aujourd'hui et à très court terme, nous serons concerné par la problématique de réduction du nombre de bateaux dans la calanque et du repositionnement de certains navires, qui demanderont aux Clubs et à l'UNPMC d'être vigilants et très réactifs.

Les clubs gardent leurs identités propres, et partagent nombreuses activités qui font vivre la calanque.

Mais, je suis ravi de constater, qu'il y a de moins en moins de barrières d'identités. Cela conduira progressivement, je le pense et l'espère, à la création par les futurs et nouveaux adhérents d'un unique Club ...

Cette année, le nombre de bateaux appartenant à un club a augmenté et représente environ **290 bateaux**.

L'UNPMC demeure l'interlocuteur unique et privilégié, le porte-parole auprès des autorités. En témoigne les derniers Vœux aux associations de Me Danielle MILON qui cite l'UNPMC lorsqu'elle parle de la calanque.

Sur le nouveau fonctionnement révisé et allégé, J'ai un énorme regret : que le travail important des commissions, engagé en 2022 et présenté à l'AG 2023, ait été en pause durant cette année par conséquence du non démarrage des travaux.

Mais j'ai bon espoir que ce travail puisse reprendre et un jour peut-être se concrétiser.

L'UNPMC évolue, la calanque beaucoup plus lentement : nous avons atteint fin 2023 un état des pontons catastrophique et dangereux allant jusqu'à une interdiction d'accès aux bateaux. Cette situation n'est pas que le résultat de tempêtes exceptionnelles mais celui d'un entretien insuffisant chronique.

Nous parlerons de tout ça tout à l'heure avec nos invités : les réparations d'urgence déjà entreprises et celles programmées, le nouveau planning des travaux pour le renouvellement des pontons, enfin l'évolution du projet municipal revu par une modification de la nature de ses pontons.

Je tiens ici à vous confirmer mon engagement, et même mon acharnement à essayer de faire en sorte que les services normalement dus aux usagers (par la capitainerie) soient effectifs. Je pense qu'il fallait dire les choses, surtout auprès de responsables de la Mairie qui semblaient ignorer ce qui se passait à la Calanque. Mais même si l'on peut considérer que ça ne se voit pas encore beaucoup au quotidien, j'espère qu'il y a une réelle prise de conscience de la nécessité de remplir cette mission d'entretien du site et de services légitimes à rendre.

Gilles notre responsable de la ZMEL, fait preuve, malgré tout, d'un grand engagement ; preuve en est, la sécurisation récente en quasi-totalité, des pontons. L'accès à nos bateaux est à nouveau possible ; La levée de l'arrêté d'interdiction d'accès sera levé sous peu après des dernières actions de renforcement. Merci à l'équipe portuaire.

L'UNPMC remercie pour sa subvention, la **Mairie de Cassis**, qui nous aide ainsi à réaliser la journée de nettoyage.

Je salue chaleureusement les 3 Clubs de la calanque présents aujourd'hui.

Les sections Voile et Plongée de l'**ASCEA Cadarache** sont toujours **très actives : Participation au nettoyage de la calanque** mais surtout aux **5 Éléments**. Un grand merci à eux.

La **C.O.T.** (Convention d'Occupation Temporaire) entre l'État et la Mairie de Cassis pour la gestion de la **Z.M.E.L.** (Zone de Mouillage et d'Équipements Légers) de Port-Miou a été publié au J.O. en septembre, date à partir de laquelle démarre précisément la nouvelle gestion.

Le **règlement d'exploitation** de la ZMEL (anciennement Règlement d'Usages) qui définira nos droits et nos devoirs dans la calanque pour les années à venir est effectif depuis octobre.

Dans un futur proche sera créé une commission : **Commission ZMEL** (dont feront parti les Présidents des 3 Clubs ou leurs représentants) et qui sera consulté pour chaque attributions de postes d'amarrage permanents à Port-Miou ; cela afin d'appliquer les règles établies dans un document en genèse nommé : **Plan d'Attribution des Postes à Flots**.

Quelques précisions dans la suite de cette présentation.

Les AOTs Domaniales qui seront confiées à la Ville de Cassis pour nos **locaux**, CNPM, YCCC, mais aussi SCP, ne sont toujours pas établies. Les montants des redevances pour chacun des locaux ne sont toujours pas définis (fonctions des superficies et de l'aspect qualitatif).

Les activités marquantes de 2023 :

Nettoyage de la calanque : Merci à Robert CHARRON pour son organisation des plongées. Merci à tous les bénévoles des deux rives et d'ailleurs. Rendez-vous le 20 avril prochain pour une nouvelle édition. L'inscription reste obligatoire pour chaque participant (information à venir).

Fêtes des Voisins et de la Musique : **Quelle succès. Près de 110 personnes de la calanque et d'ailleurs ont participé cette année. Le Le groupe Électrophone a magistralement animé la scène du CNPM : ambiance musicale douce pour l'apéritif suivi par un orchestre pop-rock de grande qualité et très entraînant ; merci à eux.**

Coupe de l'union (fête de la voile à Port-Miou) : Cette 10^e édition a vu une très bonne participation côté régates identique en nombre de la première édition, participation assez réduite au repas du samedi. A noter une participation aux régates des autres clubs très faible cette année. Mobilisez-vous pour une nouvelle 11^e édition.

Coupe de l'Amitié : Très belle participation pour le Week-End au Embiez avec 18 bateaux participants et avec une très belle soirée improvisée sur le quai.

Je remercie chaleureusement les administrateurs des différents clubs et leurs délégués présents à l'Union.

De grands remerciements pour **Janick**, toujours souriante et optimiste, qui s'occupe du poste administratif.

Un grand merci à **André** pour son implication et son enthousiasme à gérer les finances de notre association.

Un grand merci à celles et ceux qui se sont manifestés et investis d'une quelconque manière.

Au cours de cette nouvelle année, nous continuerons à renforcer nos activités club tout en préservant notre belle calanque et à suivre le bon déroulé des travaux des pontons.

Je vous remercie de votre attention et je soumets maintenant ce rapport à votre approbation par vote.

Le Président, François MELLON



ANNEXE 3 : BILAN FINANCIER 2023 André CHICHE

Préambule ;

*Je tiens à remercier **Alex Gabriel** qui m'a transmis tous les éléments de cette gestion de trésorerie rapidement et de manière ordonnée pour que je puisse la prendre en charge avec efficacité.*

Comme c'est pour moi une première que de faire la gestion financière d'une association, je sollicite toute votre indulgence et je suis prêt à accepter tous les conseils et suggestions et critiques constructives.

Budget Prévisionnel 2023

Comme j'ai pris cette fonction au mois de mai 2023, j'ai dû tenir compte de la réalité des éléments financiers à cette date. J'ai proposé un budget rectifié en cours d'année. Celui-ci a été validé par la réunion du bureau en octobre 2023.

Vous trouverez joint en annexe 1 le budget 2023 rectifié.

Recettes 2023

Les recettes financières de **15447€** sont de deux sortes réelles et virtuelles car elles sont liées au bénévolat :

- **Les cotisations des clubs CNPM/UPPM/YCCC**
1445€
- **La subvention versée par la Mairie de Cassis**
4000€
- La valorisation du bénévolat
10002€

Les demandes de subventions

Des subventions ont été demandées à la Mairie de Cassis et au Conseil Départemental (CG13). C'est un succès pour la Mairie de Cassis qui nous a octroyé 4000€ pour 5000€ demandé.

C'est un refus pour le CG13. La réponse est venue en septembre pour me faire savoir que notre demande pour l'opération de nettoyage de la Calanque de Port-Miou relevait plus de la gestion de déchets. D'après mon interlocuteur il aurait été..., il serait préférable d'adresser cette demande à Marseille Provence Métropole

Sauf erreur de ma part les années précédentes il n'y a pas eu de subvention versée par le CG13 lors des trois dernières années malgré des demandes réitérées.

Toutes vos suggestions sur des subventions « atteignables » sont les bienvenues.

Dépenses 2023

L'analyse des dépenses prévisionnelles de 2023 de **16035€** s'organise comme suit. Je tiens à signaler la révision a été faite en septembre, j'ai tenu compte de valorisations réelles déjà réalisées à cette date.

Cette prévision budgétaire devait être déficitaire de 588€.

Dépenses réelles de 2023

Les dépenses faites en 2023 sont :

- Achats pour les animations et Frais de réunion
- Nettoyages de la Calanque de Port-Miou
- Contribution aux animations : régates et repas.
 - Fêtes de la musique et des voisins
 - Régate de la Coupe de l'Union et des usagers de la calanque de PM.
- Adhésion à deux associations :
 - Défense de l'environnement à **France Nature Environnement**.
 - Défense des plaisanciers à **UNPCR** pour la liberté de mouillage forain
- Assurances Macif
- Frais bancaires du Crédit Mutuel

Les dépenses financières ont été de **5563€** pour des revenus de **6323€**

Situation de Trésorerie au 31/12/2023

L'association dispose de deux comptes au Crédit Mutuel un compte courant et un compte épargne Livret Bleu rémunéré à ce jour à 3%.

- Compte Crédit Mutuel Livret Bleu (Epargne)

Situation Au 1 janvier 2023 : **18240€** (intérêts 2022 de 240€ inclus)

Situation Au 1 janvier 2024 : **21428€** (intérêts 2023 de 588€ inclus)

En 2023 nous avons reçu **4000€** de subvention de la Mairie de Cassis et prélevé **1400€**.

- Compte Crédit Mutuel Courant

Situation Au 1 janvier 2023 : **2871€**

Situation Au 1 janvier 2024 : **203€**

L'UNPMC dispose de 21631€ au 1 janvier 2024

Vous trouverez en **annexe 3,4,5** le détail des opérations par **Mois, Catégories et Tiers** de ces comptes.

Prévisions 2024

Les prévisions de dépenses

Le Budget prévisionnel 2024 est joint en annexe 2

Fonctionnement par Budgets

Pour les dépenses de 2024, je vous suggère de fonctionner sous une forme budgétaire.

Des budgets seront prévus pour chaque animation comme celles prévues ci-dessous.

- « Calanque de Port-Miou Nette » le 20 avril 2024
- Les manifestations liées aux Jeux Olympique.
- La fête de la musique avec présence d'un orchestre.
- La régata de Coupe de l'Union et des usagers de la calanque de Port Miou.
- etc.

Je demande aux présidents des clubs affiliés à l'UNPMC de nous faire connaître leurs prévisions d'animation. Si elles œuvrent au rapprochement des clubs et des usagers de la Calanques, elles seront examinées avec la plus grande attention et bienveillance.

Je nous suggère de préparer les animations retenues bien à l'avance dans le respect des budgets définis.

Paiements et moyens de paiement

Dans la mesure du possible je souhaiterai régler directement nos fournisseurs sur la base de pro-

forma ou de factures à l'attention de l'UNPMC. Je peux faire des virements et je dispose d'un carnet de chèque.

Le 5 février 2024

André Chiche Trésorier

Approuvé par

Francois Mellon Président

Janick Le Masson Secrétaire



Union Nautique de Port-Miou et des Calanques



Budget prévisionnel 2023 rectificatif / Octobre 2023

Union Nautique Port-Miou et des Calanques

DEPENSES		€	RECETTES		€	Ecart €
60	Achats		74	Subventions exploitations		
	Photocopies / Papeteries	150 €		Subvention d'exploitation : Mairie de Cassis (Nettoyage PM)	4 000 €	
	Réunions ; Assemblée générale	650 €		Subvention d'exploitation : CD13 (Nettoyage PM)	- €	
61	Services/Adhésions					
	Assurance MACIF	73 €				
	Banque en ligne	100 €				
	France Nature Environnement Abonnement	60 €				
62	Autres services extérieurs		75	Produits de gestion courante		
	Animations UNPMC	1 000 €		Cotisation Club (CNPM+UPPM+YCCC)	1 445 €	
	Participation nettoyage Calanque	4 000 €				
	Achats de petits matériels		77	Produits exceptionnels		
67	Charges exceptionnelles			Sponsoring, dons		
68	Dotations aux amortissements		78	Reprises sur provisions		
	Total charges prévisionnelles	6 033 €		Total des produits Réels	5 445 €	-588 €
86	Valorisation du bénévolat		87	Valorisation du bénévolat		
	Valorisation du bureau UNPMC	2 765 €		Valorisation du bureau	2 765 €	
	Nettoyage terrestre	3 802 €		Nettoyage terrestre	3 802 €	
	Nettoyage marin plongeurs	1 935 €		Nettoyage marin plongeurs	1 935 €	
	Mise à dispo biens, service, personnels Cassis	1 500 €		Mise à dispo biens, service, personnels Cassis	1 500 €	
	Total bénévolat	10 002 €		Total bénévolat	10 002 €	
	TOTAL	16 035 €		TOTAL	15 447 €	-588 €
<i>Budget approuvé par le CA du 10 Oct 23</i>						
Président			Trésorier			
François Mellon			André Chiche			



Union Nautique de Port-Miou et des Calanques

ANNEXE 3bis : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du **19 mars 2022**, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre **2022** sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association Union Nautique de Port-Miou et des calanques, tels que sont joints au présent rapport :
- La justification de mes appréciations : vérification de la continuité des relevés et du journal de banque, vérification des justificatifs de notes de frais et en règle générale de la méthode de tenue des comptes
- Les vérifications et informations spécifiques prévus par la loi :

Les comptes annuels ont été arrêtés par Alex Gabriel notre trésorier.
Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurants dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, aux regards des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière de l'association à la fin de cet exercice

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels

Marseille le 18 janvier 2023

Le commissaire aux comptes
Claude Filloz

ANNEXE 4 : BUDGET PREVISIONNEL ET AFFECTATIONS 2024

Date de début de l'exercice : 1/1/2024 Date de fin de l'exercice : 31/12/2024

CHARGES	Montant	PRODUITS*	Montant
60 – Achats	2 750 €	70 – Vente de produits finis, presta. services, marchandises	0 €
Achats d'études et de prestations de services	2 000 €	Prestation de services	0 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	500 €	Vente de marchandises	0 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	100 €	Produits des activités annexes	0 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	100 €	Autre (préciser)	0 €
Autres fournitures	50 €	Autre (préciser)	0 €
61 – Services extérieurs	2 185 €	74 – Subventions d'exploitation	4 000 €
Sous traitance générale	2 000 €	État (préciser)	0 €
Locations mobilières et immobilières	0 €	Régions(s)	0 €
Entretien et réparation	0 €	Département(s)	0 €
Assurances	75 €	Fonctionnement	0 €
Documentation	0 €	Projet(s) Spécifique(s)	0 €
Divers Adhésions FNE / UNPCE	110 €	Manifestation(s)	0 €
62 – Autres services extérieurs	1 300 €	Commune(s) demande de 5000€	4 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0 €	Contrat de Ville	0 €
Publicité, publication	200 €	Fonds européens	0 €
Déplacements, missions, réceptions	1 000 €	Métropole	0 €
Frais postaux et de télécommunications	0 €	Autre (préciser)	0 €
Services bancaires, autres	100 €	Organismes sociaux	0 €
63 - Impôts et taxes	0 €	Mécénat (préciser)	0 €
Impôts et taxes sur rémunération du personnel	0 €	Fondations (préciser)	0 €
Autres impôts et taxes	0 €	Autre (préciser)	0 €
64 – Charges de personnel	0 €	Autre (préciser)	0 €
Rémunération du personnel	0 €	Autre (préciser)	0 €
Charges sociales	0 €	75 – Autres produits de gestion courante	1 445 €
Autres charges de personnel	0 €	Cotisations CNPM/YCCC/UPPM	1 445 €
	0 €	Dons	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	0 €	76 – Produits financiers	500 €
66 – Charges financières	0 €	77 – Produits exceptionnels épargne	
67 – Charges exceptionnelles	0 €	78 – Reprises sur amortis. et provisions	0 €
68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	0 €	79 – Transfert de charges	0 €
TOTAL DES CHARGES	6 235 €	TOTAL DES PRODUITS	5 945 €
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	12 252 €	87 – Contributions volontaires en nature	12 252 €
Personnel bénévole	10 252 €	Bénévolat	10 252 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	2 000 €	Prestations en nature	2 000 €
Secours en nature	0 €	Dons en nature	0 €
TOTAL DES CHARGES	18 487 €	TOTAL DES PRODUITS	18 197 €

290 €

* L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs